

L'an mil six cent soixante et quinze le neuvième jour du
mois de janvier avant midi à Vic en Carladès bureau
du notaire a été présent Laurent LAURENT maître
blanchisseur de la ville de Langeac à présent habitant
dudit, lequel de gré etc. a promis et s'est obligé
par ces présentes envers Me Jean BOISSY prêtre
et curé de lieu et paroisse Saint Clément ci présent
savoir est de lui blanchir la cuisine et étage
basse de la maison que ledit sieur curé a sise audit
Vic et ce à chaux et sable, comme aussi
l'antichambre qui est au-dessus la cave de ladite
maison, pareillement à chaux et sable, et ce
à blanc clair, de plus de lui passer un
autre blanc clair dans la chambre de ladite
maison, lui griser le plancher, fenêtre et porte
d'icelle susdite chambre, comme aussi de fournir
la chaux et autre matériaux nécessaires avec
la manière qu'il conviendra sans que ledit sieur
curé soit tenu ni obligé de lui rien fournir desdits matériaux
ni aucune nourriture pendant le travail que
seulement le sable qui sera requis et nécessaire
pour faire et parachever le susdit prix-fait
que ledit LAURENT promet avoir faite entre ici et
le premier du mois de mars prochain, et ce
moyennant le prix et somme de vingt livres
que ledit sieur curé promet et s'oblige payer audit
LAURENT au susdit jour premier du mois de mars
et ce le tout à peine de tous dépens, à ce
faire obligent leurs biens, soumis et renoncé etc.
Présents à ce Me Bonnet BOISSY procureur dudit
Vic soussigné avec ledit sieur curé et
moi notaire et Jean MONTJUOU maître apothicaire
dudit Vic aussi soussigné.

Signatures : BOISSY curé de St Clém(en)t, MONTIOU, BOISSY, VIALAR notaire royal